



CCE Mai 2014

Domaine corporel, création pôle « corporel graves et supervision » : avis du CCE

Comme presque à tous les CCE depuis la mise en place du PMT, nous constatons à nouveau dans ce dossier la création d'un service au niveau national et la centralisation d'une activité au siège. Il nous semble qu'il serait maintenant urgent de faire preuve d'un peu de clarté et de transparence sur l'avenir des régions MACIF et l'organisation vers laquelle nous allons.

En effet à chaque fois vous nous affirmé que rien n'est décidé, et pourtant tout semble démontrer le contraire avec des régions qui ne tendent de plus en plus à ne jouer qu'un rôle de gestion de la relation commerciale.

Sur le fond du dossier, qu'une spécialisation de quelques gestionnaires soit mises en places sur les dossiers corporels lourds nous semble une bonne chose, même si encore une fois le fait que pour avoir cette spécialité les salariés doivent quitter leur région d'origine nous apparaît comme un frein aux possibilités d'évolution des gestionnaires corporels.

La supervision mise en place pour les sinistres supérieurs à 1,3 millions, nous laisse là aussi craindre une centralisation à l'avenir la gestion de ces sinistres.

Sans plus de garanties ni de clarification sur ces points, nous donnerons un avis défavorable à ce projet.